

CONSULTATION SUR LA RÉVISION DU MODÈLE D'ALLOCATION DES RESSOURCES AUX CÉGEPS

Pour une vision concertée autour du numérique

Mémoire déposé par les organismes suivants :

Association pour la recherche au collégial

Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire

Centre collégial de développement de matériel didactique

Centre de documentation collégiale

Vitrine technologie-éducation

Décembre 2017

RÉDACTION

Cathie Dugas, directrice du Centre collégial de développement de matériel didactique
Pierre-Julien Guay, coordonnateur de la Vitrine technologie-éducation
Isabelle Laplante, bibliothécaire professionnelle au Centre de documentation collégiale
Lynn Lapostolle, directrice générale de l'Association pour la recherche au collégial
Hélène Martineau, coordonnatrice de l'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire

RÉVISION LINGUISTIQUE

Hélène Larue

MISE EN PAGE

Mathilde Caramagno, agente d'administration à l'Association pour la recherche au collégial

INFORMATION

Lynn Lapostolle, directrice générale
Association pour la recherche au collégial
255, rue Ontario Est, local A7.67
Montréal (Québec) H2X 1X6
<http://www.cvm.qc.ca/arc> | arc@cvm.qc.ca
Tél. : 514 843-8491 | Téléc. : 514 982-3448

Ce document est téléaccessible par l'archive ouverte EDUQ :

<https://eduq.info/xmlui/bitstream/handle/11515/35359/APOP-ARC-CCDMD-CDC-VTE-FABES-Memoire-dec-2017.pdf>

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	1
Présentation des organismes signataires	2
Financement des activités au fonctionnement.....	3
accessibilité aux études collégiales sur l'ensemble du territoire québécois	6
internationalisation des cégeps	7
financement de la recherche au collégial.....	8
Autres thèmes potentiels.....	9
Commentaire global sur le modèle	10
Références.....	11
Annexe.....	12

SOMMAIRE

L'Association pour la recherche au collégial (ARC), l'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire (APOP), le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD), le Centre de documentation collégiale (CDC) et la Vitrine technologie-éducation (VTÉ) répondent, dans les pages qui suivent, aux questions présentées dans le document de consultation.

Outre les principes énoncés dans le mandat, qu'il soutient, notre regroupement souhaite mettre de l'avant deux principes supplémentaires : la reconnaissance de l'appartenance de l'enseignement collégial à l'enseignement supérieur et la mise en commun des ressources et des expertises. Il considère aussi que la réalité de l'enseignement postsecondaire est multifactorielle et que tous les volets devraient être pris en compte dans les principaux changements à apporter à un modèle qui prétend la refléter. L'un des principaux problèmes du modèle est qu'il n'est pas actualisé. L'évolution rapide de la société, des technologies, l'avènement du numérique, l'internationalisation de l'enseignement collégial et le développement de la recherche ne se reflètent pas dans ce modèle, qui est demeuré sensiblement statique. Également, certains financements sont donnés par appels d'offres, ce qui ne permet pas de pérenniser les ressources investies, et ce, de façon plus marquée encore pour ce qui est des ressources humaines, de l'expertise mobilisée et acquise. En tant que modèle d'intervention, la formation à distance peut être expérimentée, développée et mise à contribution sur l'ensemble du territoire québécois afin d'offrir un niveau comparable de services à toute la population étudiante. Pour ce qui a trait au financement au chapitre de l'internationalisation, le modèle gagnerait à s'appuyer sur les technologies, le numérique, ainsi que sur la recherche et le transfert des connaissances. Plus spécifiquement du côté de la recherche, le financement devrait refléter la réalité de l'enseignement postsecondaire. Et pour ce qui concerne cette question, dans une perspective de mutualisation des ressources, nous considérons comme pertinente la mise en place d'un modèle de soutien à la recherche qui soit à plusieurs niveaux. Le modèle révisé doit mettre à profit les ressources et les expertises d'organisations issues du réseau collégial. Enfin, nous considérons comme primordiale la révision du modèle dans la perspective de la prise en compte de la complexité. Nous tenons à réitérer que le modèle révisé doit constituer le reflet de la réalité d'un enseignement collégial qui participe de l'enseignement supérieur, résolument inscrit dans l'ère du numérique, et, considérant le principe de la mise en commun des ressources évoqué au début du présent texte, qu'il devrait inclure un moyen de financer directement un soutien aux organismes signataires du présent mémoire sans avoir à passer par des artifices d'appels d'offre de services et de contrats.

Dans le texte qui suit, pour faciliter la lecture de nos réponses aux questions posées dans le cadre de la consultation, nous avons reproduit les questions et les avons numérotées. Elles apparaissent en italique, la numérotation figurant en premier lieu, entre crochets.

PRÉSENTATION DES ORGANISMES SIGNATAIRES

À titre de signataires du présent mémoire, nous choisissons de collaborer de manière que notre rassemblement nous aide à atteindre les finalités suivantes : information; concertation; action; valorisation. Les possibilités de collaboration entre nous sont nombreuses, et la participation à la présente consultation sur la révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel constitue une nouvelle initiative à notre actif. Nos missions ou mandats respectifs sont très brièvement énoncés ci-après, et une présentation un peu plus détaillée de nos activités figure en annexe.

L'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire (APOP) offre des activités de perfectionnement professionnel à distance, en formats synchrone et asynchrone, visant l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication en enseignement supérieur.

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés.

Le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD) développe du matériel adapté aux besoins du réseau collégial afin que les élèves et les enseignants aient à leur disposition des ressources imprimées ou numériques servant à l'apprentissage et à l'enseignement d'une ou de plusieurs compétences d'un programme d'études.

Le Centre de documentation collégiale (CDC) offre un service de bibliothèque spécialisée en éducation collégiale qui comprend une collection de documents recueillis et sélectionnés pour répondre spécifiquement aux besoins informationnels des praticiens et chercheurs du réseau collégial.

La Vitrine technologie-éducation (VTÉ) offre principalement ses services aux établissements d'enseignement collégial, notamment en matière de veille technologique, de valorisation du patrimoine éducatif et de soutien aux établissements dans la planification et le déploiement de solutions technologiques. Sa mission est de guider les choix des établissements d'enseignement supérieur québécois en matière de technologie éducative.

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS AU FONCTIONNEMENT

- [1] *Doit-on apporter des changements aux principes énoncés dans le mandat, soit l'autonomie, l'équité, la transparence, la stabilité et la simplicité? Si oui, lesquels et dans quels buts?*

Outre les principes énoncés dans le mandat, soit l'autonomie, l'équité, la transparence, la stabilité et la simplicité, que nous soutenons, nous souhaitons mettre de l'avant deux principes supplémentaires :

1. la reconnaissance de l'appartenance de l'enseignement collégial à l'enseignement supérieur;
2. la mise en commun des ressources et des expertises.

Le premier de ces principes s'appuie sur le fait que la recherche est l'une des caractéristiques de l'enseignement supérieur et que la recherche collégiale, présente au Québec dans les collèges d'enseignement général et professionnel depuis leur création, il y a 50 ans, n'y fait pas exception. La recherche collégiale a notamment nourri l'intégration des technologies de l'information et de la communication à cet ordre d'enseignement – au point où il a été possible de réaliser une métarecherche des résultats de la recherche collégiale sur cette question – et a inscrit résolument le collégial dans le numérique. Le second principe repose sur la conviction que la culture de concertation entre les établissements d'enseignement collégial et les organismes qui se déploient au sein du réseau collégial – dont font partie les organismes signataires du présent mémoire – demeure l'un des fondements du réseau collégial québécois. Chacun des organismes signataires porte un mandat ou une mission en soutien au développement de l'enseignement collégial, et notre groupe travaille de concert en ayant retenu les fonctions suivantes : l'information, la concertation, l'action et la valorisation.

- [2] *Quels sont les principaux changements à apporter dans le modèle FABS? Pourquoi? En quoi ces solutions permettraient-elles d'assurer un financement plus équitable de l'ensemble du réseau?*

Nous reconnaissons que la présente consultation invite à faire abstraction du financement de la masse salariale des enseignantes et enseignants, mais nous souhaitons tout de même souligner que la réalité de l'enseignement postsecondaire est à ce point multifactorielle que toutes ses dimensions, y compris celles que le volet « E » prend en compte, devraient figurer dans un modèle qui prétend la refléter. Globalement, le modèle actuel d'allocation des ressources n'apparaît pas refléter l'intention suivante du gouvernement du Québec : « [...] le développement et le maintien des compétences numériques pour la réussite de tout citoyen, tout au long de sa vie personnelle et de sa trajectoire professionnelle. [...] L'engagement à créer des conditions propices pour permettre aux jeunes et

aux adultes de développer des compétences numériques leur permettant de progresser et de s'engager avec succès dans la société et au sein du marché du travail doit se refléter dans le financement des activités au fonctionnement, et ce, de façon structurelle. Cette vision doit se matérialiser dans des engagements dont la nature et le champ d'intervention permettent aux établissements de planifier, d'anticiper et de s'inscrire dans ce mouvement irréversible visant à intensifier la transformation numérique au sein du système éducatif québécois » (Québec, 2017, Objectif 2.1). Mettre à contribution tous les acteurs et partenaires du système éducatif, dont les organismes et les entreprises dédiés à l'intégration et à l'utilisation du numérique, passe nécessairement par la voie de modèles de financement suffisamment pérennes pour assurer l'ancrage et la continuité des services offerts. Dans ce sens, le volet « S » du modèle d'allocation des ressources prête le flanc à des fluctuations et à des variations peu propices au soutien et au développement précités. Il est également susceptible d'induire des inégalités liées aux modalités d'implantation et de gestion de ces allocations considérées comme ponctuelles et contextuelles. Dès lors, il faut considérer que la planification visant la mise en œuvre d'un plan d'action numérique en enseignement supérieur exigera certes une exploitation optimale des ressources, mais devra surtout éviter que les actions mises de l'avant constituent des initiatives circonstanciées liées à diverses situations d'opportunité. Il importe que des actions structurantes liées à l'accompagnement des établissements pour le développement des compétences numériques soient déployées autrement qu'en s'appuyant essentiellement sur le volet « S » des allocations de fonctionnement octroyées au réseau. Il en va de l'accès universel à la réussite pour tous les jeunes adultes de l'ordre collégial, que ce soit par la voie des études pré-universitaires ou du développement des compétences techniques de la main-d'œuvre. En l'occurrence, en 2018, l'importance et l'impact du numérique ont pris une telle ampleur qu'ils traverseront de façon permanente non seulement le projet de société du Québec à cet égard, mais également l'ensemble des activités humaines.

[3] *Quels sont, selon vous, les principaux problèmes apparus au cours des ans dans ce mode d'intervention, de même que ceux qui pourraient survenir dans le futur? Que proposez-vous pour les corriger? En quoi les solutions que vous suggérez permettraient-elles d'offrir un financement plus équitable à l'ensemble du réseau?*

L'un des principaux problèmes apparus au cours des ans en ce qui concerne le modèle de financement des collèges d'enseignement général et professionnel, est l'absence de son actualisation. À titre d'exemples, l'intégration des technologies de l'information et de la communication, l'avènement du numérique, l'internationalisation de l'enseignement collégial et le développement de la recherche, notamment sur ces questions, ont évolué au fil de ces dernières années dans un milieu à l'intérieur duquel le modèle de financement des établissements est demeuré sensiblement statique. Cette évolution, déjà rapide, ira sans doute en

s'accélération compte tenu des enjeux de la société québécoise. Par ailleurs, en plus de cet écart entre l'évolution de la société et le statisme du modèle de financement sont apparues de nouvelles exigences à l'égard des organismes de soutien au développement de l'enseignement collégial – dont font partie les organismes signataires du présent mémoire –, qui sont telles que la contribution des organismes s'en trouve entravée. Pensons, par exemple, à l'obligation de répondre à des appels d'offres, ou encore, au décalage entre le financement obtenu par l'Entente Canada-Québec et le calendrier de réalisation des activités, qui devrait correspondre au calendrier scolaire. En fait, ces activités ne profitent plus de subventions de soutien à l'enseignement collégial; elles découlent de contrats signés en réponse à des appels d'offres de services ou au dépôt de telles offres.

- [4] *En vue d'offrir un niveau comparable de services à la population étudiante sur l'ensemble du territoire québécois, des changements devraient-ils être apportés au modèle FABS? Si oui, quels seraient-ils?*

Pour offrir un niveau comparable de services à la population étudiante sur l'ensemble du territoire québécois, il importe que le modèle de financement des collèges d'enseignement général et professionnel soit adapté aux établissements situés en région de sorte que ceux-ci soient soutenus davantage qu'ils ne le sont à l'heure actuelle. La seule mesure repérée dans le document de consultation consiste à « favoriser [...] la présence régionale » (p. 18). Selon nous, il importe que le modèle tienne compte de la diversification des modèles d'intervention en enseignement et en apprentissage, dont la formation à distance fait partie, et des modifications qui affectent le développement socioéconomique et culturel des régions, auquel les établissements d'enseignement collégial peuvent participer sur plusieurs plans, y compris le plan scientifique. En tant que modèle d'intervention, la formation à distance peut être mise à contribution sur l'ensemble du territoire.

- [5] *Quels sont les principaux changements à apporter dans le modèle FABS? Pourquoi? En quoi ces solutions permettraient-elles d'assurer un financement plus équitable de l'ensemble du réseau?*

Si la révision du modèle de financement des collèges d'enseignement général et professionnel prend en charge l'internationalisation pour son apport à la vitalité des établissements en région, elle gagnerait à s'appuyer aussi sur d'autres considérations. Au-delà de favoriser le rehaussement du nombre d'étudiantes et étudiants par collège, surtout en région, l'internationalisation de l'enseignement collégial représente un enrichissement socioéconomique et, sans doute, un changement de société irréversible. Une fois révisé, le modèle de financement devrait donc permettre l'injection de ressources financières en lien avec cette participation des établissements à cette nouvelle réalité. À cet égard, les technologies peuvent d'ailleurs contribuer efficacement à la mise en œuvre du processus d'internationalisation; en fait, on ne peut en faire l'économie. De plus, la mobilité, étudiante comme enseignante, exige le recours au numérique pour mailler les villes centres et les villes excentriques, voire les villes du Québec et le monde. Dans un autre ordre d'idées, qu'il nous soit permis d'ajouter que la recherche est de nature à soutenir le développement de l'internationalisation de l'enseignement collégial, notamment pour les cégeps en région. Le transfert des connaissances issues de projets menés à cette échelle ou sur ce thème peut avoir des incidences de différentes natures : sur les capacités, sur l'économie, sur la société et la culture, sur les pratiques et les politiques ainsi que sur le savoir (Fédération des sciences humaines, 2014, p. 5).

[6] *Le financement de la recherche est-il adéquat? Sinon, comment pourrait-on l'améliorer?*

Actuellement, le financement de la recherche est lié au volet « S » du modèle de financement des collèges d'enseignement général et professionnel, ce qui en restreint le volume et la portée. Puisqu'elle participe de tous les volets du modèle, la recherche devrait y figurer de telle sorte que celui-ci reflète la réalité de l'enseignement postsecondaire. Plusieurs options pourraient être envisagées, dont une intégration transversale ou l'ajout d'un volet. Il s'agirait ainsi d'octroyer aux établissements d'enseignement collégial au sein desquels la recherche est pratiquée à la fois des frais pour les dépenses courantes reliées directement à la réalisation d'un projet et des frais indirects de la recherche. Dans la perspective où nous croyons fermement à une mise en commun de certaines ressources, nous considérons comme pertinente la mise en place d'un modèle de soutien à la recherche qui soit à plusieurs niveaux : certaines activités seront réalisées localement; d'autres, régionalement; d'autres encore, par des organismes dont la portée est provinciale. L'accès aux données et aux résultats de la recherche ainsi que le partage des données et des résultats de la recherche ne sont que deux exemples de cette mutualisation des ressources et des expertises. Pour que la formation collégiale intègre les technologies de l'information et de la communication et que, de plus, elle soit à la fine pointe, voire à l'avant-garde, des besoins en matière de numérique, les activités de veille, de recherche, de documentation, de production de matériel et de perfectionnement sont incontournables, ou même intrinsèquement liées. Voilà précisément ce que nous, signataires, promouvons. À nouveau, donc, nous misons sur la concertation dont savent faire preuve les collèges d'enseignement général et professionnel, d'une part, et les organismes qui les ont aidés à déployer leur mission, d'autre part. L'objectif est que la révision du modèle conduise à un financement qui non seulement fera consensus, mais qui continuera aussi de mettre à profit les ressources et les expertises d'organisations issues du réseau collégial et travaillant au développement de cet ordre d'enseignement.

AUTRES THÈMES POTENTIELS

[7] *Quels autres thèmes devrait-on traiter lors de la révision du modèle d'allocation des ressources (FABS) et comment pourrait-on les aborder de manière réaliste et constructive? Le cas échéant, quels en seraient les paramètres de financement?*

Étant donné non seulement nos missions ou mandats, mais aussi les fondements de notre regroupement, nous nous sommes concentrés sur les éléments liés à l'intégration des technologies de l'information et de la communication, et du numérique.

COMMENTAIRE GLOBAL SUR LE MODÈLE

[8] *Pourriez-vous classer l'ensemble des thématiques que vous aurez retenues en fonction de l'importance relative à accorder à chacune d'elles, de manière à respecter le cadre financier prévu par le réinvestissement 2016-2022 déjà annoncé?*

Compte tenu de nos réponses aux questions précédentes, nous considérons comme primordiale la révision du modèle dans la perspective de la prise en compte de la complexité. Nous tenons à réitérer que le modèle révisé doit constituer le reflet de la réalité d'un enseignement collégial qui participe de l'enseignement supérieur, résolument inscrit dans l'ère du numérique, et, considérant le principe de la mise en commun des ressources évoqué au début du présent texte, qu'il devrait inclure un moyen de financer directement un soutien aux organismes signataires du présent mémoire sans avoir à passer par des artifices d'appels d'offre de services et de contrats.

RÉFÉRENCES

FÉDÉRATION DES SCIENCES HUMAINES. *Les incidences de la recherche en sciences humaines*, [En ligne]. [http://www.idees-ideas.ca/sites/default/files/sites/default/uploads/policy/2017/2014-10-03_impact_project_draft_report-french_version-final.pdf]

QUÉBEC. *Le Québec numérique : un projet de société*, [En ligne]. [https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/strategies/economie_numerique/sommaire-dynamique/strategie-numerique-du-quebec.html] (Consulté le 14 décembre 2017).

QUÉBEC. *Document de consultation : révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel*, [En ligne]. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Collegial/Financement_cegep/document_consultation_revision_allocation_ressources_cegeps.pdf]

Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire

L'[Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire](https://apop.qc.ca)¹ (APOP) offre des activités de perfectionnement professionnel à distance, en formats synchrone et asynchrone, visant l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication en enseignement supérieur.

Expertises particulières :

- réalisation annuelle d'activités de perfectionnement en format synchrone (150) et d'activités d'animation technocentrée (80), dans divers formats, favorisant la collaboration, les échanges ainsi que le partage des pratiques et des ressources (plus de 1 500 participants annuellement); service de dépannage technopédagogique ponctuel synchrone à distance (7 jours sur 7);
- déploiement de projets d'accompagnement technopédagogique pour les programmes des établissements membres du Fonds collectif de perfectionnement des collèges;
- production de dispositifs de formation et d'activités sur mesure pour le perfectionnement et l'encadrement technopédagogiques des intervenants dans les programmes techniques et préuniversitaires offerts à distance (synchrone et asynchrone, hybride ou mixte);
- intervention et engagement dans le développement des activités d'éducation citoyenne en appui au développement de la littératie numérique et de la culture technologique.

¹ <https://apop.qc.ca>

Association pour la recherche au collégial

[L'Association pour la recherche au collégial](#)² (ARC) est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges sur la recherche collégiale. Fondée en 1988, l'ARC a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés. Au fil de ses quelque 30 ans d'existence, l'Association a développé une expertise certaine dans le domaine des activités de recherche menées au sein du réseau collégial ou dans une perspective interordre; forte de cette expertise, elle a publié aux Presses de l'Université Laval, en 2011, *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, seule monographie sur l'histoire de la recherche collégiale québécoise.

Expertises particulières :

- réalisation de projets ou d'activités sur la recherche collégiale ainsi que sur les conditions de pratique de cette recherche;
- soutien à la mise en place de politiques liées à la recherche, de plans de développement de la recherche et de procédures efficaces pour l'administration de l'activité de recherche en milieu collégial;
- regroupement, information, formation, soutien et encouragement des personnes qui s'intéressent au développement de la recherche collégiale, notamment des chercheuses et chercheurs de collèges;
- diffusion ou soutien à la diffusion de travaux scientifiques;
- valorisation de la recherche collégiale.

² www.cvm.qc.ca/arc

Centre collégial de développement de matériel didactique

Le [Centre collégial de développement de matériel didactique](http://ccdmd.qc.ca)³ (CCDMD) développe du matériel adapté aux besoins du réseau collégial afin que les élèves et les enseignants aient à leur disposition des ressources imprimées ou numériques servant à l'apprentissage et à l'enseignement d'une ou de plusieurs compétences d'un programme d'études.

Expertises particulières :

- création et diffusion de ressources imprimées et numériques (multilingues, multiplateformes) qui composent un catalogue comportant des centaines de ressources (manuels, sites et applications Web, logiciels spécialisés), en français et en anglais, pour une grande variété de cours et de programmes;
- élaboration et mise en œuvre de systèmes de gestion de REA (ressources d'enseignement et d'apprentissage) ainsi que de jeux éducatifs, jeux-questionnaires, tests formatifs multimédias, vidéos, images, photos, livres numériques, etc.;
- services-conseils auprès des établissements dans la conception et la réalisation de ressources didactiques, analyse des besoins pédagogiques, développement, gestion de projets, déploiement, hébergement et soutien technique;
- conception et réalisation d'outils spécialisés facilitant l'évaluation en ligne, dont le test de positionnement en langue seconde (TPLS) mesurant le niveau de compétence en compréhension de l'oral et en compréhension de l'écrit, et le eTCALS, un test de classement en anglais, langue seconde.

³ <http://ccdmd.qc.ca>

Centre de documentation collégiale

Le [Centre de documentation collégiale](http://cdc.gc.ca)⁴ (CDC) est mandaté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'offrir un service de bibliothèque spécialisée en éducation collégiale contenant une collection de documents recueillis et sélectionnés pour répondre spécifiquement aux besoins informationnels des praticiens et chercheurs du réseau.

Expertises particulières :

- développement d'une collection de plus de 35 000 documents, dont plus de 5 000 en format numérique, sur l'enseignement, l'apprentissage et le développement institutionnel des collèges privés subventionnés et cégeps du Québec;
- diffusion et conservation de documents produits par les collèges privés subventionnés et cégeps, les associations, ministères et organismes du réseau, et ce, grâce à EDUQ.info, son catalogue sous la forme d'une archive ouverte du réseau collégial québécois;
- accès gratuit, par son portail Web, à des bases de données d'articles scientifiques, de recherches et de thèses en éducation, et à plus de 300 livres numériques téléchargeables, dont plusieurs sur les technologies éducatives et sur la pédagogie active (avec code d'accès gratuit pour toute personne du réseau collégial ou universitaire);
- offre sans frais de services d'aide à la recherche et d'expertise en veille documentaire.

⁴ <http://cdc.gc.ca>

Vitrine technologie-éducation

La [Vitrine technologie-éducation](http://vteducation.org)⁵ est un service implanté à la demande du ministère de l'Éducation. Créée en 1992, elle dessert principalement les établissements de l'ordre d'enseignement collégial. Sa mission est de guider les choix des établissements d'enseignement supérieur québécois en matière de technologie éducative.

Le mandat confié à la VTÉ par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec s'articule autour de quatre axes :

- veille technologique au bénéfice des établissements d'enseignement;
- soutien au développement et à l'implantation de normes et standards pour les technologies de l'information dans les domaines de l'apprentissage, de l'éducation et de la formation;
- valorisation du patrimoine éducatif par le référencement de ressources d'enseignement et d'apprentissage;
- soutien aux établissements de tous les ordres d'enseignement, aux bibliothèques publiques et aux regroupements de services en éducation dans la planification et le déploiement des solutions technologiques et des services associés soutenant les technologies de l'information et de la communication et la pédagogie, et ce, en concluant des ententes avec les fournisseurs afin de diminuer les coûts d'acquisition et d'optimiser la mise en œuvre de ces ressources.

⁵ <http://vteducation.org>